



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 27 novembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	58

Date de convocation

21 novembre 2024

Culture – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC-CS du Pays de l'Herbasse

**N° de la délibération
2024-679**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 27 novembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Laëtitia BOURJAT), Mme Agnès OREVE (représenté par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

Par délibération n° 2023-769 du 13/12/2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec la MJC du pays de l'Herbasse. Conformément à l'article 3.2.1 subvention CTEAC, « les montants concernant ce volet CTEAC seront définis, chaque année, et donneront lieu à des avenants. »,

Ainsi, il est proposé de réaliser un avenant n°1 à la convention en apportant la modification suivante à l'article 3.2.1 : Dans le cadre des parcours CTEAC, ARCHE Agglo **verse une subvention de 17 530€ maximum** pour l'année 2024-2025 pour :

- Le projet Cinémarmaille, pour 6 classes du territoire, à hauteur de 8700 €
- Le projet théâtre « les Monstrueuses rencontres », pour 9 classes du territoire, à hauteur de 8830 €

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2023-769 du 13 décembre 2023 ;

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- L'élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Considérant le projet EAC 2024-2025 et les différents champs artistiques abordés par les structures bénéficiaires cette année :

- Parcours culturels à l'école primaire : 45 classes issues de 17 écoles (18 communes concernées et 1000 élèves), 7 parcours : cirque, théâtre, Musique classique et chant choral, art contemporain, cinéma, éducation aux médias et à l'information ;
- Collèges et lycées du territoire : cinéma, cirque, danse, théâtre, Musiques actuelles et cultures urbaines, éducation aux médias et à l'information, exploration graphique et narrative ;

(A noter : Prise en charge des transports au besoin, pour garantir une équité entre structures scolaires)

- Des projets pour tous les âges avec les services ARCHE Agglo pour nourrir la coopération entre acteurs :
- Parmi ces projets nous pouvons citer les projets suivants, qui feront l'objet de conventionnements ultérieurs
 - o Une programmation culturelle familiale en lien avec les interventions pédagogiques : spectacles familiaux et sorties de résidence,
 - o Projet participation des jeunes : Musiques actuelles et cultures urbaines avec la SMAC07, Déclic Radio, et les MJC et Centres sociaux,
 - o Petite enfance.

Considérant les principales structures porteuses : Cordes en Ballade/Quatuor Debussy (Association Les Eclisses), Comédie de Valence, SMAC 07, Agence pour le développement des métiers d'art en Ardèche, MJC-Centre Social du Pays de l'Herbasse, Déclic Radio (Secteur du Centre Socioculturel de Tournon), Théâtre de Privas, La Cascade, Quelques p'Arts, Cinéma-Théâtre Jacques Bodoin, Château-Musée de Tournon, Bibliothèques, Ecole de Musique Intercommunale, Compagnie du vent dans les collines.

Considérant le projet d'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC-Centre social du Pays de l'Herbasse ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention



Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec la MJC du Pays de l'Herbasse ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 27 novembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET
Date de signature : 02/12/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo